



A.C.A.T.

7, rue Lardennois

75019 - PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

S.A.R.L. AU CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE DE FRANCE ET A LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS
R.C.S. PARIS B 572 078 491 – SIRET 572 078 491 00048
215, RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ, 75008 PARIS
TÉL. 01.45.62.00.51 EMAIL SOCIETE@MBMCONSEIL.COM

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 29 mai 2021, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incidence de la première application du règlement ANC n° 2023-03, ainsi que sur la note « Contributions volontaires en nature » pour la partie de l'évaluation des heures de « bénévolat de compétence » au titre de l'intérim de certains postes du secrétariat national qui est une novation.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment porté notre attention sur :

- Les contributions volontaires en nature :

La note « Contributions volontaires en nature » de l'annexe expose les règles relatives à la valorisation du bénévolat.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié les modalités d'évaluation et la justification des heures de bénévoles et nous nous sommes assurés que la note « Contributions volontaires en nature » de l'annexe fournit une information appropriée.

- Le Compte Emploi Ressource :

Nous avons vérifié la cohérence et la correcte application du règlement ANC n°2023-03 concernant le Compte Emploi Ressource.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Comité Directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le

MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Bruno FOURRIER

Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

7, rue Georges Lardennois
75019 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



Société d'expertise comptable
SARL au capital de 2.000 euros – RCS de Paris B484 182 969 - Siret : 484 182 969 00028
Siège social : 32, rue de Londres – 75009 PARIS
Tél : 01.53.20.84.94 – Fax : 01.53.20.84.94

Sommaire

Sommaire	1
----------	---

Compte rendu de travaux	2
-------------------------	---

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT - TRANSITION AU RGT 2023-03

BILAN DE TRANSITION

Bilan Actif - Transition	3
--------------------------	---

Bilan Passif - Transition	4
---------------------------	---

COMPTE DE RÉSULTAT DE TRANSITION

Compte de résultat - Transition	5
---------------------------------	---

Compte de résultat (suite) - Transition	6
---	---

ANNEXE

Présentation de l'association	7
-------------------------------	---

Règles et méthodes comptables	8
-------------------------------	---

Etat des immobilisations	12
--------------------------	----

Etat des amortissements	13
-------------------------	----

Etat des provisions	14
---------------------	----

Etat des créances et des dettes	15
---------------------------------	----

Charges à payer et produits à recevoir	16
--	----

Produits et charges constatés d'avance	17
--	----

Détail des legs	18
-----------------	----

Compte de résultat par origine et destination	19
---	----

Compte de résultat par origine et destination (Suite)	20
---	----

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	21
---	----

Note sur le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public	22
--	----

Variation des fonds dédiés et reportés	23
--	----

Variation des fonds propres 432-22	24
------------------------------------	----

Effectif moyen	25
----------------	----

Ressources de l'association	26
-----------------------------	----

Ventilation des ressources d'exploitation	27
---	----

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger	28
--	----

Honoraires des commissaires aux comptes	29
---	----

Bilan Actif - Transition

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	165 494	115 360	50 134	76 140
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	198 517	188 876	9 641	16 856
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	509 790		509 790	517 030
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	18 728		18 728	21 228
Autres immobilisations financières	35 706		35 706	34 417
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	928 235	304 236	623 999	665 672
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours	523		523	352
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	806		806	1 040
Créances reçues par legs ou donations	145 238		145 238	60 713
Autres créances	210 556		210 556	89 334
Charges constatées d'avance	37 807		37 807	32 297
Valeurs mobilières de placement	985 832		985 832	1 328 990
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	617 193		617 193	970 580
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	1 997 955		1 997 955	2 483 307
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	2 926 190	304 236	2 621 954	3 148 978

Bilan Passif - Transition

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	204 219	204 219
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	607 715	607 715
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	288 066	488 066
Report à nouveau	1 001 396	1 311 445
Excédent ou déficit de l'exercice	-717 008	-510 050
Situation nette	1 384 388	2 101 396
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	1 384 388	2 101 396
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison II		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	658 224	573 164
Fonds dédiés		
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	658 224	573 164
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	105 000	70 000
Provisions pour charges	116 120	111 130
TOTAL DES PROVISIONS IV	221 120	181 130
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	299	
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 603	92 113
Dettes des legs ou donations	1 213	1 213
Dettes fiscales et sociales	212 108	199 963
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	358 223	293 288
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif VI		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	2 621 954	3 148 978

Compte de résultat - Transition

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	192 579	197 004
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	45 282	49 108
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	44 938	42 029
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	13 009	15 877
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 155 230	2 185 969
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	99 283	514 281
Contributions financières	141 000	150 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		15 319
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	3 333	830
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	2 694 654	3 170 417
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	4 458	8 086
Variation de stocks	-171	26
Autres achats et charges externes	1 629 263	1 928 697
Aides financières	16 744	2 000
Impôts, taxes et versements assimilés	102 992	117 097
Salaires	1 109 631	1 094 853
Cotisations sociales	427 669	407 472
Dotations aux amortissement et dépréciations	33 221	17 398
Dotations aux provisions	39 989	20 090
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	64 053	113 138
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	3 427 850	3 708 858
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-733 196	-538 441
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	19 010	
Autres intérêts et produits assimilés	276	24 812
Reprises sur dépréciations et provisions		7 541
Différences positives de change		
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	19 286	32 353

Compte de résultat (suite) - Transition

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	19 286	32 353
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)	-713 910	-506 088
Produits exceptionnels V		
Charges exceptionnelles VI		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats VII		
Impôts sur les bénéfices VIII	3 098	3 962
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	2 713 940	3 202 770
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	3 430 948	3 712 820
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-717 008	-510 050

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	416 945	408 080
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	416 945	408 080
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	416 945	408 080
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	416 945	408 080

Annexe

Présentation de l'association

L'ACAT-France est une ONG œcuménique de défense des droits de l'homme créée en 1974. Association loi 1901, elle est reconnue d'utilité publique et d'éducation populaire.

L'ACAT-France a pour but de combattre partout dans le monde les peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la torture, les exécutions capitales judiciaires ou extra-judiciaires, les disparitions, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides.

L'ACAT-France effectue un travail d'enquête, d'analyse, d'assistance juridique et de plaidoyer. Elle mène des missions de terrain, rédige des rapports, dépose des plaintes devant des juridictions. Elle accompagne également les demandeurs d'asile dans leur démarches. Elle a aussi pour mission de sensibiliser l'opinion publique notamment par les médias et manifestations militantes.

Elle fonde son action sur un réseau actif de 28 000 membres (adhérents et donateurs) , 210 groupes agissant dans toute la France.

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 2 621 954 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -717 008 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

L'année 2025 a été marquée par les principaux éléments suivants :

- Poursuite du Plan « Demain l'ACAT » avec la réunion de plus de 100 groupes de travail composés de militants et de salariés, une enquête avec près de 1 000 réponses et l'adoption lors de l'assemblée générale de 4 résolutions socles de l'association pour les années à venir,
- Organisation du Secrétariat national autour de 3 pôles : Programmes Plaidoyer, Développement des ressources, Vie militante,
- Finalisation de la migration bancaire des régions.

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En terme de résultat exceptionnel :

- Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;
- Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
- Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation).

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

- Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
- Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

- Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
- Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

- Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
- Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
- Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- | | |
|--------------------------------------|-------------|
| • Logiciels | 1 à 3 ans, |
| • Matériel et outillage | 1 à 10 ans, |
| • Agencements et aménagements | 2 à 4 ans, |
| • Mobilier de bureau et informatique | 1 à 3 ans, |
| • Mobilier | 1 à 5 ans, |

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements au 31 décembre 2025 sont les suivants :

Catégories	Nature	Valeurs comptables	Valeur liquidative	PV ou MV latente
Titres capitalisation	Instrument de trésorerie	10 060	10 060	
Parts sociales Caisse d'Epargne	Parts	202 480	202 480	
Parts sociales Crédit Coopératif	Parts	460 236	463 931	3 695
Compte Titres Crédit Coopératif	Parts	25 997	28 920	2 923
Comptes sur livret CODEVAIR	Parts	100 792	100 792	
Livret association	Parts	86 076	86 076	
Livret A Sup Association	Parts	95 288	95 288	
Livret Régions	Parts	4 903	4 903	
Total	-	985 832	992 450	6 618

Stocks

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée en cas de détérioration ou de risque de mévente.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement ANC 2014-03.

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Engagements en matière de départ à la retraite

L'engagement de l'association au titre des indemnités de fin de carrière a été évalué au 31 décembre 2025, à 116 120 euros.

Cet engagement a été valorisé en considérant un départ volontaire à 65 ans pour l'ensemble des salariés sur la base des dispositions prévues par l'accord d'entreprise. L'augmentation moyenne des salaires retenue est 1%, le taux de charges sociales et fiscales est de 50% et le taux d'actualisation de 3,96 %.

La probabilité de présence dans l'entreprise a été évaluée selon les règles suivantes :

Conditions	Taux de présence
Si plus de 60 ans au 31/12/N	1
Si de 50 à 59 ans au 31/12/N	0,9
Si de 40 à 50 ans au 31/12/N	0,6
Si moins de 40 ans au 31/12/N	0,3

Fonds dédiés et reportés

Les fonds reportés sont des rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources de legs et donations qui reste en cours de réalisation.

Contributions volontaires en nature

Administrateurs

Les administrateurs de l'ACAT-France sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Bénévolat

L'association a bénéficié en 2025 de l'aide des adhérents bénévoles au sein du secrétariat national et de ses instances : 2 844 heures.

Le coût horaire moyen chargé de l'année est de 16.87 euros

Sur cette base, la contribution de ces bénévoles est évaluée à 47 978€,

Soit : 1.8 équivalent temps plein.

Les heures de bénévolat réalisées au titre de l'intérim de certains postes du Secrétariat national qui sont vacants, 456 heures (bénévolat de compétence), sont valorisées au salaire de la personne remplacée

Le coût horaire moyen chargé de l'année est de 61.35 euros

Sur cette base, la contribution est évaluée à 27 974€,

Soit : 0.3 équivalent temps plein.

Les heures effectives de bénévolat en région, sont recensées et renseignées sous l'autorité des coordonnateurs régionaux qui s'assurent que ces heures sont justifiées par des documents probants.

Ces heures relèvent des trois grandes catégories de bénévolat à l'ACAT-France :

-Le bénévolat d'organisation et d'administration

-Le bénévolat d'intervention

-Le bénévolat d'expertise.

Pour l'année 2025 le nombre d'heures de bénévolat en région se monte à : 20 213 Heures

Le coût horaire moyen chargé de l'année est de 16.87 euros

Pour une valorisation de : 340 993 €

Soit : 12.50 équivalents temps pleins.

Au total, le bénévolat est évalué à 416 945 € pour 2025 soit 23 513 heures ou 14.5 équivalents temps pleins.

Abandons de frais

Les dons sous forme « d'abandon de frais » s'élèvent en 2025 à 23 541 euros contre 17 162 euros en 2024.

Les adhérents de l'ACAT-France sont sensibles à cette forme de don qui leur permet de soutenir leur association en ne lui faisant pas supporter les frais de leur engagement, même s'ils seraient en droit de prétendre aux remboursements auxquels ils renoncent.

Régime fiscal

La gestion de l'association étant désintéressée, elle bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et le 16 février 1999 relatives aux organismes sans but lucratif.

Les activités commerciales de l'ACAT-France que sont les activités de publication, sont sectorisées et sont assujetties aux impôts commerciaux.

Rémunérations versées à certains dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, relative au volontariat et à l'engagement associatif, les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 187 538 € annuel.

Les rémunérations s'entendent des salaires bruts et avantage en nature.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	165 494			165 494
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	165 494			165 494
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	198 517			198 517
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	517 030		7 240	509 790
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	715 547		7 240	708 307
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	21 228		2 500	18 728
Autres immobilisations financières	34 417	1 289		35 706
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	55 645	1 289	2 500	54 434
TOTAL GÉNÉRAL	936 686	1 289	9 740	928 235

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles						
Total immobilisations financières	1 289			1 289		
TOTAL GÉNÉRAL	1 289			1 289		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	7 240			7 240		
Total immobilisations financières	2 500			2 500		
TOTAL GÉNÉRAL	9 740			9 740		

Commentaires : néant

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires	89 354	26 006		115 360
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	89 354	26 006		115 360
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	181 661	7 215		188 876
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	181 661	7 215		188 876
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	271 015	33 221		304 236

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles	26 006		26 006		
Immobilisations corporelles	7 215		7 215		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	33 221		33 221		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL				

Commentaires : néant

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges	70 000	35 000			105 000
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES	70 000	35 000			105 000
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires	111 130	4 990			116 120
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES	111 130	4 990			116 120
TOTAL DES PROVISIONS	181 130	39 990			221 120

Commentaires : néant

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	18 728		18 728
Autres immobilisations financières	35 706		35 706
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	806	806	
Reçues par legs ou donations	145 238	145 238	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 327	1 327	
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	1 915	1 915	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	11 213	11 213	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	169 176	169 176	
Charges constatées d'avance	37 807	37 807	
TOTAL	421 916	367 482	54 434
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 500		

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	299	299		
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)				
Fournisseurs et comptes rattachés	144 603	144 603		
Dettes des legs ou donations	1 213	1 213		
Personnel et comptes rattachés	117 926	117 926		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	85 663	85 663		
Impôts sur les bénéfices	3 098	3 098		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 090	1 090		
Autres impôts, taxes et assimilés	4 331	4 331		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	358 223	358 223		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Commentaires : néant

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Fonds non remboursables		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 654	37 278
Dettes sur legs ou donations	1 213	1 213
Dettes fiscales et sociales	159 629	99 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	199 496	137 536

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Créances reçues par legs ou donations	145 238	60 713
Autres créances	145 579	45 088
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		369
TOTAL	290 817	106 170

Commentaires : néant

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation		
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL			

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	37 807	32 297
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		37 807	32 297

Commentaires : néant

Détail des legs

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	81 498
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article L213-9	101 549
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	1 297
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7 240
TOTAL	191 584

Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	92 300
TOTAL	92 300

SOLDE DE LA RUBRIQUE	99 283
-----------------------------	---------------

Compte de résultat par origine et destination

Produits et charges par origine et destination	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie				
Dons, legs et mécénats				
Dons manuels	2 155 230	2 155 230	2 185 969	2 185 969
Legs, donations et assurance-vie	99 283	99 283	514 281	514 281
Mécénats				
Autres produits liés à la générosité du public				
TOTAL I	2 254 513	2 254 513	2 700 250	2 700 250
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie	192 579		197 004	
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie	141 000		150 000	
Autres produits non liés à la générosité du public	112 839		132 098	
TOTAL II	446 418		479 102	
Subventions et autres concours publics III	13 009		15 877	
Reprises sur provisions et dépréciations IV			7 541	
Utilisations des fonds dédiés antérieurs V				
TOTAL (I à V)	2 713 940	2 254 513	3 202 770	2 700 250
Charges par destinations				
Missions sociales				
Réalisées en France				
Actions réalisées par l'organisme	1 987 914	1 651 391	2 178 018	1 840 617
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	24 642	20 471	25 770	21 778
Réalisées à l'étranger				
Actions réalisées par l'organisme				
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
TOTAL I	2 012 556	1 671 862	2 203 788	1 862 395
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public	550 006	479 116	536 615	475 508
Frais de recherche d'autres ressources	77 077		65 377	
TOTAL II	627 083	479 116	601 992	475 508
Frais de fonctionnement III	791 309	573 169	907 040	579 875
Dotations aux provisions et dépréciations IV				
Impôt sur les bénéfices V				
Report en fonds dédiés de l'exercice VI				
TOTAL (I à VI)	3 430 948	2 724 147	3 712 820	2 917 778
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-717 008	-469 634	-510 050	-217 528

Compte de résultat par origine et destination (Suite)

Contributions volontaires en nature	31/12/2025		31/12/2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
Produits par origines				
Contributions volontaires liées à la générosité du public				
Bénévolat	416 945	416 945	408 080	408 080
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL I	416 945	416 945	408 080	408 080
Contributions volontaires non liées à la générosité du public II				
Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL III				
TOTAL (I + II + III)	416 945	416 945	408 080	408 080
Charges par destinations				
Contributions volontaires aux missions sociales				
Réalisées en France	340 993	340 993	365 049	365 049
Réalisées à l'étranger				
TOTAL I	340 993	340 993	365 049	365 049
Contributions volontaires à la recherche de fonds II				
Contributions volontaires au fonctionnement III	75 952	75 952	43 031	43 031
TOTAL (I + II + III)	416 945	416 945	408 080	408 080

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

(Loi n°91-772 du 7 août 1991)

Emplois par destination	31/12/2025	31/12/2024	Ressources par origine	31/12/2025	31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Missions sociales			Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	1 651 391	1 840 617	Dons, legs et mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant en France	20 471	21 778	Dons manuels	2 155 230	2 185 969
Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurance-vie	99 283	514 281
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un org. central ou d'autres org. agissant à l'étranger			Autres ressources liées à la générosité du public		
TOTAL I	1 671 862	1 862 395			
Frais de recherche de fonds					
Frais d'appel à la générosité du public	479 116	475 508			
Frais de recherche d'autres ressources					
TOTAL II	479 116	475 508			
Frais de fonctionnement III	573 169	579 875			
TOTAL EMPLOIS	2 724 147	2 917 778	TOTAL RESSOURCES I	2 254 513	2 700 250
Dot. aux prov. et dépréciations IV			Rep. sur prov. et dépréciations II		
Reports en fonds dédiés de l'exercice V			Utilisat. des fonds dédiés anté. III		
Excédent de la génér. du public de l'ex.			Déficit de la génér. du public de l'ex.	469 634	217 528
TOTAL	2 724 147	2 917 778	TOTAL	2 724 147	2 917 778
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	469 633	687 161
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-469 633	-217 528
			(-) Invest. et (+) désinvest. nets liés à la générosité du public de l'ex.		
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		469 633

Contributions volontaires en nature	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
Contributions volontaires aux missions sociales			Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	340 993	365 049	Bénévolat	416 945	408 080
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
TOTAL I	340 993	365 049	Dons en nature		
Contributions volontaires à la recherche de fonds II					
Contributions volontaires au fonctionnement III	75 952	43 031			
TOTAL	416 945	408 080	TOTAL	416 945	408 080

Fonds déd. liés à la génér. du public	31/12/2025	31/12/2024
Fonds dédiés en début d'exercice		
(-) Utilisation		
(+) Report		
Fonds dédiés en fin d'exercice		

Note sur le Compte d'emploi des ressources collectées auprès du public

Le Compte d'Emploi des Ressources a été établi conformément aux dispositions du règlement ANC2018-06 modifiant le règlement 2008-12 du 07 mai 2008 afférent à l'établissement du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations.

Emplois

A/ Les dépenses sont ventilées entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement sur la base de la comptabilité analytique organisée de la façon suivante :

- Coûts directs :
- Chaque dépense est enregistrée à la fois par nature (comptabilité générale) et par poste (en fonction du service ou du secteur pour lequel elle est destinée)
- Les salaires sont répartis suivant les services auxquels appartiennent les salariés. Les salaires de ceux qui occupent un poste les amenant à intervenir dans plusieurs services sont répartis entre ces services au prorata du temps qu'ils consacrent à chacun d'eux.
- Coûts indirects :
- Les frais du département développement sont répartis entre les missions sociales et la recherche de fonds à hauteur respectivement de 70% et 30%.
- Frais de fonctionnement :
- Un certain nombre de dépenses ne peuvent être directement affectées à chaque service. Tout au long de l'année, elles sont inscrites dans la section « Administration générale »
- Pour l'essentiel, il s'agit de dépenses communes : charges des personnels des services supports, loyers, électricité et entretien des bureaux ; mobiliers et fournitures de bureau ; téléphone, fax et internet ; affranchissements non tracés ; assurances ; médecine du travail.
- Ces dépenses sont réparties entre les divers services en proportion du nombre de salariés affecté à chacun d'eux et, plus précisément, du nombre d'heures qu'ils y consacrent pour ceux qui opèrent sur plusieurs services. La répartition est identique à celle qui prévaut pour les salaires.

B/ Les dépenses du compte de résultat sont affectées aux emplois de l'exercice au prorata des ressources collectées auprès du public sur le total des ressources.

Variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation							
TOTAL							
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL							
(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif							
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts							

Variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Biens immobiliers	517 030		7 240	509 790
Numéraires comptes bancaires	56 134	92 300		148 434
TOTAL	573 164	92 300	7 240	658 224
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL				
TOTAL GÉNÉRAL	573 164	92 300	7 240	658 224

Variation des fonds propres 432-22

(art. 432-22 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	204 219				204 219
- dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
- dont générosité du public					
Écarts de réévaluation					
Réserves	1 095 781	-200 000			895 781
- dont générosité du public					
Report à nouveau	1 311 445	-310 050			1 001 396
- dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-510 050	510 050		-717 008	-717 008
- dont générosité du public					
Situation nette	2 101 396			-717 008	1 384 388
- dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
- dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	2 101 396			-717 008	1 384 388
- dont générosité du public					

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	8
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	14
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	22

Commentaires : néant

Ressources de l'association

Ressources de l'association

Produits de l'association

Les recettes de l'association sont constituées des sources de revenus suivantes :

- Les ventes de publications ;
- Les participations des adhérents aux manifestations ;
- Le mécénat ;
- Les dons des particuliers ;
- Les adhésions des membres ;
- Le produit des legs ;
- Le produit des placements financiers.

Dans tous les cas, la constatation des recettes est effective sur la base des engagements reçus.

Traitement des cotisations

Un adhérent est considéré comme « à jour » de ses cotisations pendant une durée d'un an à partir de la date de paiement de sa cotisation. Les cotisations perçues lors d'un exercice N courent sur 12 mois. Elles sont enregistrées en totalité au cours de l'exercice de leur perception, sans étalement.

Ventilation des ressources d'exploitation

Adhésions	192 578
Autres produits	3 332
Dons	2 155 230
Fondation ACAT	141 000
Legs, donations et assurances-vie	99 283
Participations aux frais	44 938
Subventions d'exploitation	13 008
Ventes de publications	45 281
TOTAL	2 694 650

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
ALLEMAGNE	974
AUTRICHE	460
BELGIQUE	440
CANADA	104
DANEMARK	100
ISRAEL	24
ITALIE	104
JAPON	64
LUXEMBOURG	200
MONGOLIE	24
SUISSE	571
TUNISIE	104
TOTAL	3 169

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 7 Rue Georges Lardennois 75019 PARIS sur demande préalable.